

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juillet 2021**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juillet 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 juillet 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Claude CARCELLER à Mme Véronique NEIL, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO, M. Daniel REQUIRAND.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gregory BRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 34	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- Créer les postes suite aux mouvements de personnels (départ à la retraite-mutation-fin de contrat) et aux nouveaux organigrammes des services,

CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence, et de :

Créer des postes en raison de nouveaux besoins :

- Filière culturelle :

Grade : Assistant d'enseignement artistique

- 2 postes à temps non complet (10h00 hebdomadaires)

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

- 1 poste à temps non complet (10h00 hebdomadaires)

- Filière administrative :

Grade : Adjoint Administratif Territorial

- 1 poste à temps non complet (17h30 hebdomadaires)

- Filière médico-sociale :

Grade : Educateur de Jeunes Enfants Principal de 1ère classe

- 2 postes à temps complet

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et de créer les postes tels que définis ci-avant,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs ci-annexé,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2636 le 13 juillet 2021
Publication le 13 juillet 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 13 juillet 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210712-4057-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directrice de cabinet	1	10.5/35h	
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Directeur Territorial	1	35h	DIRECTEURS TERRITORIAUX
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	13	35 h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	16	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Adjoint administratif	24	35 h	
Adjoint administratif	1	28/35h	
Adjoint administratif	1	17.5/35	
Ingénieur Hors classe	1	35h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur principal	3	35 h	
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	8	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	9	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	6	35h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	32 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30h	
Adjoint technique	37	35 h	
Adjoint technique	1	17h30	
Adjoint technique	2	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX

Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	35h	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16	
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique	2	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	11.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10.00/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	6/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20	
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	PUERICULTRICE TERRITORIALE
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	35 h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	

Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1	32/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1	26/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	11	35 h		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	3	30/35		
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	32/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	9	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	3	30/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	31.5/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	32/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	28/35		
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	28 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	30/35 h		
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h		
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35h		
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	35h		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2	35h		ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	7	35 h		ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	5	30/35		
Adjoint d'animation	3	31.5/35		
Adjoint d'animation	1	27		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35h		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	31/35h		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	30/35h		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35h		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	27/35h		

CONTRATS DE PROJETS				
Projet	durée	Catégorie d'emploi	Temps de travail	Classification du poste
Chargé de mission coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur – catégorie A	35h00	A4
Chargé-e de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur- catégorie B	35h00	B2
Chargé de mission loisirs- activités de pleine nature	2 ans		35h00	B2
Chargé de projet d'opération	3 ans	Technicien	35h00	
Chargé-e d'appui aux missions prospective- Volontaire territorial en administration	18 mois	Rédacteur	35h00	Pas de classification

APPRENTIS
SI- Géomaticien
Auxiliaire de puériculture - crèche de Montarnaud
fiscalité et contrôle de gestion
Agent de maintenance des eaux usées
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales